

**RELATIVEMENT À** la *Loi sur les assurances*, L.R.O. 1990, chap. I.8, telle que modifiée, en particulier les articles 392.4 et 407.1;

**ET RELATIVEMENT À** Miklos Nagy

## **ORDONNANCE DE REFUS DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS**

Le 30 octobre 2018, Miklos Nagy a présenté une demande de renouvellement de son permis d'agent d'assurance-vie n° 94013720 délivré en vertu de la *Loi sur les assurances* (ci-après la « Loi »).

Le 22 mars 2019, le surintendant des services financiers (ci-après le « surintendant ») a émis un avis d'intention de refuser la demande de renouvellement du permis de M. Nagy.

Le 2 mai 2019, M. Nagy a demandé une audience devant le Tribunal des services financiers (ci-après le « Tribunal »).

Le 8 juin 2019, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a assumé les fonctions de réglementation de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), et le directeur général de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ci-après le « directeur général ») a assumé les fonctions de réglementation du surintendant, en vertu de la Loi.

Le 24 septembre 2019, M. Nagy a retiré sa demande d'audience. À la même date, le Tribunal a confirmé que l'audience était annulée.

## **ORDONNANCE**

La demande de renouvellement du permis d'agent d'assurance n° 94013720 de Miklos Nagy est refusée par la présente.

**FAIT À** Toronto (Ontario), le

2019.

---

Huston Loke  
Vice-président directeur, surveillance des pratiques de l'industrie

En vertu des pouvoirs délégués par le directeur général  
de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

If you would like to receive this notice in English, please send your request by email immediately to: [contactcentre@fsrao.ca](mailto:contactcentre@fsrao.ca).